



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 03 novembre 2014**

Le 03 novembre 2014, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, BELIN Etienne, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, BIOU Linda, CORBIN Bruno, CANTE Géraldine, MOREAU Coraline, LAGNIER Séverine.

Etait absent : GRENET Laurent

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été communiqué aux membres du conseil municipal qui en prend acte.

2/ Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu annuel 2013 du S.I.A. de Morge et Chambaron concernant le service public d'assainissement, qui est approuvé et n'amène aucune observation.

3/ Le Contrat Enfance Jeunesse est reconduit pour l'année 2014 et jusqu'au 6 juin 2015, date à laquelle la commune a décidé de mettre fin à son partenariat avec la crèche « les petits volcans ».

4/ Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, notre commune ne pourra plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat (DDT) pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme. Ces prestations deviendront payantes. (peut-être mutualisation avec les services de Riom communauté)

Pour compenser cette nouvelle dépense, il est proposé d'augmenter la Taxe d'Aménagement. Le conseil municipal décide donc de passer la T.A. de 4 à 5%, tout en continuant à exonérer les logements sociaux.

5/ Les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été actualisés depuis le 1^{er} janvier 2011. Nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015 :

Location pour un week-end :

<i>habitants de la commune</i>	<i>non habitants de la commune</i>
- Eté : 230 €	- Eté : 350 €
- Hiver : 320 €	- Hiver : 450 €

Petite location : (clés à disposition 8 heures maximum)

<i>habitants de la commune</i>	<i>non habitants de la commune</i>
- Eté : 160 €	- Eté : 200 €
- Hiver : 195 €	- Hiver : 230 €

La location de la vaisselle reste à 80 euros et tout objet cassé sera facturé 2 euros.

Nouveau : les associations de la commune pourront disposer de la salle gracieusement 2 fois par an (de septembre à septembre). Au-delà, la location sera facturée 100 euros.

Les tables et les bancs pourront être loués moyennant un forfait de 20 euros.

6/ Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs (stade, vestiaires, buvette) à OVALIMAGNE. La convention prévoit que l'association doit s'acquitter des consommations d'eau et d'électricité alors que la commune garde à sa charge les parts fixes (abonnements). Il est proposé de demander une participation supplémentaire à l'association. Après discussion, la proposition n'est pas retenue.

7/ Le dossier de demande de DETR pour l'extension de l'école va être déposé auprès des services de l'Etat. La subvention, si elle est allouée, pourrait représenter 30% du montant HT des travaux.

8/ La commune adhère au service retraites du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2015 afin de pouvoir bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondants locaux CNRACL. Cette prestation, jusqu'alors gratuite, sera facturée 50 euros à l'année.

9/ Signature d'une convention avec GRDF pour la mise à disposition par la commune de bâtiments destinés à accueillir des équipements de télé-relève. Ces équipements devant être installés sur des points hauts, 3 sites sont proposés : la salle des fêtes, la mairie et l'église. La commune percevra une redevance de 50 euros par site et par an. (voté à 12 voix « pour » et 2 abstentions)

10/ Décision Modificative n° 2 : virement de crédits.

Est débité le compte 020 (dépenses imprévues d'investissement)

Est crédité le compte 2031 (frais d'études)

Montant : 7 000 euros.

11/ Les travaux d'acoustique dans la salle du conseil municipal seront réalisés le 6 novembre pour un montant de 2 147.42 euros.

12/ Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de Monsieur BERNARDO qui souhaite, pour les maisons qu'il a fait construire rue Fernand Raynaud, une sortie avec un portail sur le parking de la mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce « contre ».

13/ Séverine LAGNIER donne lecture du compte-rendu du conseil d'administration du CCAS qui s'est réuni le 15 octobre. Outre le choix du menu pour le repas des aînés et des colis pour les plus âgés, a été envisagée l'organisation d'un après-midi « rencontre » le 18 mai 2015. Serait proposée une randonnée pour ceux qui le souhaitent et des jeux à la salle des fêtes pour les autres.

14/ Nadine GOMARD présente le calendrier des festivités 2015 arrêté par le Foyer Rural. Sont prévus, entre autres, un concours de belote, une randonnée, une fête de village et bien-sûr le gala de danse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.